



Dans ma societe il y a plus personne pour gerer

Par **reportage83**, le **08/09/2016** à **21:18**

BONSOIR.rnvoila je travaille mes je n'ais plus de salaire.rnpas de patron pas de comptable malade en dépression les autre employer on vue le pru d'homme moi j'ai écrit au procureure de la république les jours passe mes quand ont pourra réglé nos situation finenciere qui va nous aidé

Par **Visiteur**, le **08/09/2016** à **22:04**

Bonsoir à vous,rnPour comprendre votre situation...rnVotre patron a mis la clé sous la porte ?rnQuel est votre métier et qui vous donne le travail à faire ?rnPourquoi n'intentez vous pas comme les autres, une action aux prud'hommes ?

Par **BrunoDeprais**, le **08/09/2016** à **22:23**

BonsoirrnJe pense que vous devriez aller voir l'inspection du travail pour expliquer votre situation.rnIl existe le "superprivilège" des salariés.

Par **morobar**, le **09/09/2016** à **07:42**

Ce n'est pas l'inspecteur qui va broncher.
Il faut se présenter au greffe du tribunal de commerce et faire nommer un administrateur provisoire.
La procédure est permise à un salarié.